

Conseils pour souscrire l'option Internet auprès de votre opérateur mobile

Pour utiliser un des produits de la gamme Nioo avec un PDA ou un Smartphone compatible, vous devez pouvoir vous connecter à Internet en mobilité.

Pour ce faire, il vous faut souscrire cette option auprès de votre opérateur de téléphonie mobile.

Selon les opérateurs, une terminologie différente est adoptée : Internet, Web, forfait Data, etc.

Contactez le service Client de votre opérateur pour obtenir des informations plus précises sur les offres, les modes de facturation (au Ko, au Mo, à la durée, ...) et les tarifs.

A titre indicatif :

SFR

Pour les forfaits ESSENTIEL et EVOLUTION PRO (GPRS ou 3G selon votre forfait initial)

- **Offre « Compte web »** : activé 24h après votre demande au service client. 0,20€/minute.
- **Offre « Forfait Internet 1h »** : 1h d'accès Internet dans la limite de 50Mo (mensuel, à date anniversaire). 8€ TTC/mois.

ORANGE

Avec un forfait GSM ou GPRS (Orange Classique, Intense, ou Pro) :

- **Offres « Orange World »**
6€/mois : 10 Mo ou 10h d'accès
10€ : jusqu'à 25 Mo
20€ : jusqu'à 60 Mo
30€ : jusqu'à 150 Mo

Il existe aussi des offres (Orange Intense, Pro) incluant un forfait Multimédia.

Avec un téléphone compatible 3G/EDGE, vous pouvez également souscrire une des nouvelles offres « **Haut Débit Mobile** » de l'opérateur.

BOUYGUES TELECOM

Contactez le Service Client ou le 0 810 541 123 (N° Azur : coût d'une communication locale depuis un poste fixe) pour obtenir des informations sur les « **Forfaits Data** » ou « **Data Pocket** » (10Mo pour 6€/mois).

Document non contractuel. Tous les tarifs donnés ici sont purement indicatifs.